

## **La procédure Import Control System (ICS)**

Dans un contexte mondial d'accroissement de la menace terroriste, une sécurisation renforcée des flux internationaux est engagée. L'Union Européenne (UE) a ainsi développé une procédure de déclaration anticipée et d'analyse de risque, l'Import Control System (ICS).

Cette nouvelle procédure a été mise en place durant l'année 2010 par la direction des douanes et droits indirects de Roissy Fret. En collaboration avec sa direction générale, la direction des douanes de Roissy a organisé à partir de juillet 2010 des réunions avec les opérateurs de la plate-forme afin de leur présenter la nouvelle procédure.

Avec ICS, les opérateurs sont dans l'obligation, depuis le 1er janvier 2011, d'informer la douane de la nature des marchandises quatre heures avant l'arrivée du vol concerné pour les longs courriers et au plus tard lors du décollage pour les autres vols. Pour ce faire, ils doivent envoyer par voie électronique une déclaration sommaire au premier point d'entrée de l'UE.

Cette déclaration sommaire d'entrée (ENS) reprend vingt-sept données nécessaires à l'analyse de risque douanière (expéditeur, destinataire, trajet, nature de la marchandise, etc.). Elle concerne toutes les marchandises qui arrivent sur le territoire de l'UE à l'exception de celles qui traversent l'espace aérien sans escale et de certaines catégories (fret postal, bagages).

Les opérateurs ont également l'obligation de notifier à la douane l'arrivée du moyen de transport.

L'objectif est de procéder à une sécurisation du fret dans les domaines de la sûreté (lutte contre le terrorisme et contre l'utilisation détournée de produits chimiques ou industriels) et de la sécurité (protection du consommateur).

Avec 530 000 ENS enregistrés depuis le 1er janvier 2011, la France se situe en tête dans ce domaine devant le Royaume-Uni (350 000), l'Allemagne (310 000) et l'Espagne (200 000).

Cette démarche s'inscrit dans une simplification des procédures douanières instaurée en 2006 avec la dématérialisation des déclarations en douane. Le but est de faciliter la gestion des flux de marchandises et renforcer la compétitivité de la plate-forme logistique.

La direction des douanes de Roissy s'appuie également sur un outil informatique adopté par la plupart des opérateurs économiques actifs sur le fret dénommé « Cargo Information Network » (CIN). Cette procédure permet une mise en réseau des données relatives aux mouvements des marchandises présentes sur la plate-forme, depuis leur arrivée jusqu'à leur sortie ou éventuel ré-embarkement.



Une convention de partenariat CIN a été signée le 4 mars 2011 par MM. Pierre-Olivier Bandet, président de CIN France et Philippe Legué, directeur régional de Roissy Fret.

CIN va contribuer à valoriser l'attractivité du Grand Roissy et faciliter à la mise en place d'un guichet unique des services de l'Etat.

**Contact :**

Michel Horn, secrétaire général  
Direction Interrégionale des Douanes de Roissy  
Rue du signe 95701 Roissy CDG Cedex  
01 48 62 63 79 [michel.horn@douane.finances.gouv.fr](mailto:michel.horn@douane.finances.gouv.fr)

